



# Compte-rendu des élu-e-s CGT à la CAP Nationale du 14 novembre 2019

## Adjointes administratifs des Administrations de l'État

Commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps  
des AAAE des MTES / MCTRCT

### Tableaux d'avancements au titre de **2020**



**SANS RETRAIT DE LA LOI, c'est la dernière CAP pour les tableaux d'avancement,**  
plus de CAP promotion, plus de CAP mobilité, **opacité garantie à tous les étages,**  
plus le droit d'être défendu, **porte-ouverte à l'arbitraire...**

### Vos élu-e-es CGT à la CAP nationale :

AAP1	<b>Monique ESQUENET</b> , VNF/DT Nord-Pas-de-Calais <i>élue à la CAP locale de VNF</i>	<a href="mailto:monique.esquenet@vnf.fr">monique.esquenet@vnf.fr</a>
AAP1	<b>Jean-François MARTIN</b> , DREAL Aquitaine <i>élu à la CAP locale de la Nouvelle Aquitaine</i>	<a href="mailto:jeff.martin@developpement-durable.gouv.fr">jeff.martin@developpement-durable.gouv.fr</a>
AAP2	<b>Denis EYCHENNE</b> , DDTM des Bouches-du-Rhône <i>élu à la CAP locale de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur</i>	<a href="mailto:denis.eychenne@bouches-du-rhone.gouv.fr">denis.eychenne@bouches-du-rhone.gouv.fr</a>
AAP2	<b>Jean-Michel BIRIEN</b> , CVRH Nantes <i>élue à la CAP locale d'Administration Centrale (AC)</i>	<a href="mailto:Jean-Michel.Birien@developpement-durable.gouv.fr">Jean-Michel.Birien@developpement-durable.gouv.fr</a>
AA	<b>Nathalie CAULEUR</b> , DDT Saône-et-Loire	<a href="mailto:nathalie.cauleur@saone-et-loire.gouv.fr">nathalie.cauleur@saone-et-loire.gouv.fr</a>
AA	<b>Linda HELLA</b> , DDT du Val-d'Oise	<a href="mailto:linda.hella@val-doise.gouv.fr">linda.hella@val-doise.gouv.fr</a>

A siégé comme experte à cette CAP :

<b>Bernadette COIGNAT</b> , DDTM des Bouches-du-Rhône	<a href="mailto:bernadette.coignat@bouches-du-rhone.gouv.fr">bernadette.coignat@bouches-du-rhone.gouv.fr</a>
---	--

# CAP des AAAE du 14 novembre 2019

## Tableaux d'avancement au titre de 2020

### Sommaire

---

■ Déclaration liminaire CGT.....	page 3
■ <b>Informations données par l'administration</b> .....	<b>page 5</b>
■ Approbation des procès-verbaux des 26 juin 2018 et 26 juin 2019 .....	page 6
■ Mobilité cycle 2020-3 .....	page 6
■ Détachements hors périmètre / Intégrations .....	page 7
■ Titularisations .....	page 8
■ Avancements de grades : conditions statutaires et règles de gestion .....	page 8
■ <b>Résultats par région et services (VNF, CEREMA...)</b> .....	<b>page 9</b>
<i>Brèves infos sur chacune des CAP locales et propositions CAP nationale</i>	
■ Votes sur les listes de propositions .....	page 20
■ <b>Grilles de salaires 2020</b> .....	<b>page 21</b>

### Rappel de nos principales revendications

---

- l'abrogation de la loi d'août 2019 dite de transformation de la Fonction publique,
- la refonte des grilles avec une forte revalorisation,
- le maintien et l'amélioration de nos régimes de retraite à prestations définies et, en particulier, de nos régimes spéciaux de fonctionnaires, ce qui passe notamment par un droit au départ à 60 ans, un taux de remplacement de 75 % pour une carrière complète, une meilleure prise en compte de la pénibilité et l'égalité entre les femmes et les hommes,
- l'augmentation de nos rémunérations et salaires, notamment par le dégel immédiat de la valeur du point d'indice et renforcement de l'indiciaire sur l'indemnitaire,
- la défense des missions publiques et l'amélioration des conditions de travail,
- l'augmentation significative des ratios d'avancements aux grades supérieurs permettant la reconnaissance de la carrière,
- l'avancement au grade supérieur ou la promotion dans le corps supérieur (selon que les agents sont au 1er ou au 2ème grade), sans contingentement, pour tous les agents au moins 6 mois avant leur départ en retraite,
- un plan de requalification pérenne de C en B,
- un nombre conséquent de postes offerts chaque année à la liste d'aptitude (LA), aux concours et examens professionnels,
- un traitement identique pour les adjoints administratifs appartenant au même grade, quel que soit le poste occupé (indiciaire et indemnitaire),



## Déclaration des élu-e-s CGT lue en préalable à la CAP

---

Monsieur le président,  
Mesdames et messieurs,

**L'état d'urgence sociale et écologique n'est pas compatible avec le libéralisme économique.**

**Nos aîné-e-s ne se sont pas résignés.** Grâce à leurs combats, nous avons hérité d'un modèle social incomparable : un des meilleurs systèmes de retraite au monde et une protection sociale de qualité qui repose sur le principe de solidarité. Mais tout ce qui touche aux questions sociales, ou à la santé, est désormais considéré comme une dépense qu'il faut réduire. Le pouvoir veut aujourd'hui le sacrifier. Et l'État n'assure plus son rôle de protection de l'environnement, des salariés, de la population. Les politiques libérales ne sont pas destinées à de soi-disant économies budgétaires, mais à détruire la Fonction Publique et à déréglementer, ce qui laisse le champ libre aux multinationales pour faire grossir leurs profits. Les gouvernants successifs sont les serviteurs de la bourgeoisie, contre les classes laborieuses.

**Le modèle de société qu'on veut nous imposer n'est pas acceptable, la maltraitance n'est pas supportable !**

**Pour nous, pour nos enfants, agissons !**

**À partir du 5 décembre** le président Macron va compter les grévistes et les manifestants : les cheminots mais aussi les personnels de la Fonction Publique. **Cette période va déterminer notre avenir.**

ATTENTION, les militants syndicaux ne suffiront pas à faire le nombre.

Chacun, chacune, doit l'intégrer et assumer les conséquences de son choix : se mobiliser ou se résigner.

**UNIS, nous pouvons faire reculer le gouvernement, gagner le retrait du projet de loi retraite et le retrait de la loi de destruction de la Fonction Publique !**

**Nous avons le pouvoir de choisir notre avenir** parce que nous en avons les moyens : le nombre l'emporte face à une poignée de décideurs. Car sans nous (les travailleurs), ils ne sont rien.

**Avec les réformes en cours et celles programmées, c'est clair, si nous laissons faire, nous serons maltraités ou encore plus maltraités !**

**Projet de réforme des retraites :**

Augmentation de l'âge de départ à la retraite, baisse du niveau des pensions et des retraites pour toutes et pour tous. C'est travailler plus longtemps pour gagner moins, avec une valeur du point révisable chaque année, soumises aux fluctuations du marché, et dont le montant ne serait connu qu'au dernier moment.

**Loi de transformation de la Fonction Publique :**

- Accélération des suppressions d'emplois.
- Poursuite de l'abandon de nombreuses missions publiques via des restructurations, des externalisations, des privatisations, des transformations en établissements publics et des fermetures de services.
- **Cette CAP sera la dernière concernant les tableaux d'avancements. Plus de « CAP promotion » et « plus de CAP mobilité » non plus.** Seules demeureront les CAP disciplinaires et de recours. C'est la porte ouverte à l'arbitraire, aux droits bafoués, c'est l'opacité à tous les niveaux !
- Mobilités fonctionnelles et/ou géographiques imposées, au seul motif de continuité de service, qui primera sur tout, sans possibilité de recours en CAP.

- Un décret permettra l'établissement de lignes directrices de gestion (LDG) pour les déroulements de carrières, les promotions, les parcours et les mobilités. Un pilotage d'en haut se substituera à la gestion au plus près des personnels. A titre d'exemple, des durées minimales et maximales d'occupation sur les postes seront strictement déterminées. Les avancements et les promotions ne pourront plus être discutées avec les représentants du personnel au niveau local et au niveau national.

**Sans changement de politique budgétaire et RH**, notre pouvoir d'achat ne cessera de baisser : poursuite du gel du point d'indice jusqu'en 2022 inclus, **primes au mérites, déroulements de carrières et promotions « à la tête du client »**.

... Liste non exhaustive ...

### **C'est peut-être le moment de dire STOP, non ? !**

**Nous sommes un certain nombre d'adjoint-e-s administratifs-ves concerné-e-s par la création des secrétariats généraux communs (SGC).**

On nous dit que c'est du volontariat mais rien n'est garanti si l'on ne suit pas sa mission ! L'administration fait preuve d'une réelle hypocrisie. La CGT se bat pour obtenir des possibilités de sureffectifs, mais ceux-ci ne pourraient être que minimales et temporaires. Le projet d'instruction RH actuellement discuté avec les organisations syndicales n'apporte aucune protection à l'agent pour son avenir ; et ce, qu'il accepte ou pas d'intégrer le SGC ; aucune assurance sérieuse non plus quant au droit de retour.

**Là aussi, pour la CGT, aucune autre alternative acceptable que le retrait de ce projet !**

**C'est possible avec un rapport de force**

**Le Premier ministre a décidé que les réformes, relatives, notamment aux nouvelles directions régionales et départementales et à la création des SG communs aux DDI et aux préfectures devaient être qualifiées de restructuration.** Certes, il s'agit d'une mince réponse positive aux demandes des organisations syndicales représentées au Comité technique des DDI. Cette qualification de restructuration ouvre notamment droit à la prime de restructuration de service, éventuellement à l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint, à un complément indemnitaire d'accompagnement, à un droit prioritaire à la mutation.

Mais, en matière de coût, cette décision ne représentera pas un gros budget : peu d'agents éligibles, vu les faibles distances séparant la plupart des résidences administratives. Quant au « droit prioritaire à la mutation », d'une part, la priorité n'a pas été clairement définie et, d'autre part, la mutation sera de toute façon limitée par le nombre de postes budgétaires disponibles.

**Si l'écologie est une politique publique... nos ministères doivent être dotés de moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux.**

Mais les nombreux domaines dans lesquels nous exerçons nos compétences sont autant de marchés qui intéressent le privé. Alors tout est fait pour que rien ne fonctionne, compression des effectifs et des budgets, pour justifier d'offrir ces marchés au capital.

Avec le projet de loi de finance 2020, c'est une baisse de la masse salariale de 2,7 % par rapport à 2019 (moins 20 % des effectifs sur la période 2015-2020). Pour reprendre les mots du « Professeur Canardeau » dans son article du journal **« Le Canard enchaîné » du 06 novembre 2019 : « C'est bien connu : plus on vire les gens, plus on est « efficient »... »**

**Il n'y aurait pas besoin de prévenir les RPS si l'employeur ne maltraitait pas ses personnels. Assez d'hypocrisie ! Assez de mensonges ! Assez de miroirs aux alouettes !**

Nous sommes dans notre rôle de lanceur d'alerte vis-à-vis de l'employeur. Nous remplissons également notre rôle en informant nos collègues et en leur faisant part de notre analyse.

Les personnels de toutes catégories pourront toujours compter sur les militants CGT pour porter leurs revendications, et défendre leurs droits. Ils se battront avec eux, mais ils ne pourront pas le faire à leur place.

Il n'y a pas d'acquis sociaux, ce sont toujours des conquies sociaux.

## Informations données par l'administration

---

L'administration ne nous a rien appris que nous ne savions déjà.

*Le président dit que les CAP ne sont pas supprimées, qu'il n'y a plus de réunions formelles, c'est tout...*

La DRH n'a pas d'avis tranché sur la question des Lignes directrices de gestion (LDG).

Le projet a été envoyé aux organisations syndicales représentées au CTM.

Une première réunion s'est déroulée le 7 novembre 2019, une seconde aura lieu le 18 novembre 2019.

**Concernant les mobilités**, application des nouvelles règles au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : plus d'examen en CAP, **la seule obligation est la publication des postes sur la « Place de l'Emploi Public » (PEP)** --> <https://www.place-emploi-public.gouv.fr>.

Il a été décidé de passer de deux cycles de mobilité à **un seul cycle de mobilité pour une prise de poste de principe au 1er septembre** pour faire converger les pratiques des ministères. Ce cycle permettra de réguler les flux et de répondre aux « sorties d'écoles ». Des mobilités se feront « au fil de l'eau » (postes prioritaires, situations particulières, urgences, encadrement...)

**Concernant les « promotions »** le calendrier est plus desserré (début 2021) : les avancements de grades (TA) et les promotions par liste d'aptitude (LA, accès au corps supérieur) **ne « passeront » plus en CAP** à partir de 2021 (promotions au titre de 2021 et après). **Il n'y aura plus de concertation locale.**

Notre ministère devra négocier un nouveau plan triennal pour les tableaux d'avancements : quel scoop !

**Ce seront désormais les règles édictées par le décret relatif aux « LDG » qui s'appliqueront (priorités, occupation minimale et maximale sur un poste etc.).** L'administration a tenté de nous faire croire que l'encadrement serait vigilant pour faire respecter les règles : ce qui n'a jamais été le cas jusqu'à présent !!!

Le président de la CAP a demandé aux représentants du personnel de lui faire « remonter » les « cas particuliers » : comme s'il détenait un quelconque pouvoir d'intervention !!!

Il a longuement insisté sur le rôle du futur « Conseil syndical ».

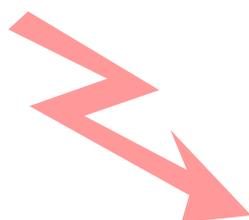
**La CGT, contre la montée de l'individualisation de la gestion, considère que les garanties collectives sont les seules vraies garanties valables. Elles s'appliquent pour toutes et pour tous. C'est une autre idéologie.**

**A partir de 2022**, il est prévu des **CAP par catégorie** (A, B, C).

*La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la Fonction Publique prévoit l'édiction (LDG) de lignes directrices de gestion dont le contenu et les conditions d'élaboration sont déterminées par un décret en Conseil d'État.*

**La CGT a exigé** que les reliquats issus des listes transmises à la CAP Nationale (*agents proposés au titre de 2020 mais non retenus par la CAP Nationale compte-tenu notamment des très faibles ratios*) soient pris en compte pour les tableaux d'avancements l'année prochaine et soient classés en priorité.

# A partir du 5 décembre, organisons la RIPOSTE !





## RÉSULTATS de la CAP et COMMENTAIRES CGT

### Approbation des procès-verbaux

Les procès-verbaux des 26 juin 2018 et 26 juin 2019 ont été approuvés.

### Mobilités cycle 2020-3

Aucune candidature sur les deux postes publiés « susceptibles d'être vacants » à l'ENTPE et sur un poste à l'ANAH (vacant).

Nom/prénom	Service d'origine	N° de poste	Service d'accueil	Choix	Avis du Service d'origine	Avis du Service d'accueil	Avis de la CAP
CORNEILLE Jean-Denis	DEAL Guyane	246715	PN Guadeloupe	7/10	Favorable	Défavorable	<b>Défavorable</b>
		246716		9/10	Favorable	Poste non vacant (publié susceptible d'être vacant)	-

Le service d'accueil a émis un avis défavorable au motif que l'agent n'avait pas le « bon profil » ni les compétences pour le poste : **motif non recevable pour la CGT ! On ne parle pas d'un agent de catégorie A !!!**

**Les formations ne sont pas faites pour les chiens ! On continue vraiment à prendre les adjoints administratifs pour des pions et pour des C... !!!**

**=> Bonjour le FUTUR avec de tels comportements de chefs de services...**

Lorsqu'on a besoin qu'ils changent de poste, on oppose pourtant aux agents qu'ils doivent faire preuve de capacités d'adaptation et qu'ils seront « accompagnés », et on dégage alors toute une armada de dispositifs...

**La CGT, FO et la CFDT ont voté CONTRE cette décision.**

L'UNSA, sans surprise, s'est abstenue.... *Dès fois qu'elle se ferait mal voir du DRH !*

## Détachements hors périmètre

Parc National des Calanques (Bouches-du-Rhône)									
Nom/prénom	Administration, établissement ou fonction publique d'origine	Grade	Service d'accueil	Poste	Corps Grade	Avis du Service d'origine	Avis du Service d'accueil	Observations	Avis de la CAP
BERTOLINA Sylvie	Métropole Aix-Marseille-Provence	AA territorial principal 1ère classe	SG Direction	Secrétaire administrative et de Direction	AAAE AAP1	Favorable	Favorable	Fin de détachement sur contrat - Détachement sur corps à compter du 16/02/2020	<b>Favorable</b>
CHEMISKY HUYNH CONG Son-Ca	Ministère de l'Intérieur TA de Toulon	AA de l'Intérieur et de l'Outre-mer	SG	Assistante chargée de gestion administrative	AAAE AA	Favorable	Favorable	Fin de détachement sur contrat - Détachement sur corps à compter du 01/03/2020	<b>Favorable</b>

Agence française pour la Biodiversité (AFB)									
Nom/prénom	Administration, établissement ou fonction publique d'origine	Grade	Service d'accueil	Poste	Corps Grade	Avis du Service d'origine	Avis du Service d'accueil	Observations	Avis de la CAP
BRUN Philippe	Brest Métropole	AA territorial principal 1ère classe	AFB / DFCL (29)	Chargé de l'exécution budgétaire	AAAE AAP1	Favorable	Favorable	Détachement à compter du 30/12/2019	<b>Favorable</b>
DELAIRE Claire	Syndicat des transports d'Ile de France	AAP2	AFB / DFCL (94)	Gestionnaire marchés publics	AAAE AAP2	Favorable	Favorable	Fin de détachement sur contrat - Détachement sur corps à compter du 01/12/2019	<b>Favorable</b>

Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)									
Nom/prénom	Administration, établissement ou fonction publique d'origine	Grade	Service d'accueil	Poste	Corps Grade	Avis du Service d'origine	Avis du Service d'accueil	Observations	Avis de la CAP
BOUNON Véronique	Mairie de Versailles	Adjoint administratif	Agence comptable (78)	Gestionnaire au secteur dépenses	AAAE AA	Favorable	Favorable	Fin de détachement sur contrat - Détachement sur corps à compter du 01/01/2020	<b>Favorable</b>

## Intégrations

Nom/prénom	Administration, établissement ou fonction publique d'origine	Grade	Date et mode de prise en charge	Service d'accueil	Grade de prise en charge	Grade de prise en charge	Date d'intégration	Avis de la CAP
LEMARECHAL Virginie	Mairie de Saint-Mandé	AA territorial principal 2ème classe	Détachement à compter du 01/01/2019	IGN	AAP2	AAP2	01/01/2020	<b>Favorable</b>

## Titularisation

Un agent recruté sans concours le 31.12.2018 a été titularisé au 31.12.2019 (au premier grade d'adjoint administratif (AA)).

## Avancements de grades au titre de l'année 2020 : date d'effet au 01.01.2020

Les taux sont identiques à ceux de 2019.

## Conditions statutaires et règles de gestion :

### Tableau d'Avancement au grade d'AAAP1 : taux 11 %

**Conditions statutaires au 31/12/2020** : être AAP2 au 4ème échelon depuis au moins 1 an et comptabiliser au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade\*.

*\* ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C, ou dans un grade équivalent si le corps ou grade d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C*

**Nombre de postes : 244**

Nombre de promouvables : 2 267

Nombre de proposés : 384

### Tableau d'Avancement au grade d'AAP2 : taux 16 %

**Conditions statutaires au 31/12/2020** : être adjoint administratif (AA) au 5ème échelon et comptabiliser au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade\* .

*\* ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C, ou dans un grade équivalent si le corps ou grade d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C*

**Nombre de postes : 68** (dont 5 au titre de la loi 2012-347 du 12 mars 2012, « loi de déprécarisation »)

Nombre de promouvables : 511 (467 pour le TA classique et 44 pour le TA spécifique déprécarisés)

Nombre de proposés : 147 (108 pour le TA classique et 39 pour le TA spécifique déprécarisés)

## Les règles de gestion écrites dans les fiches techniques

### 1) « Qualités développées et implication dans l'exercice des fonctions »

La CGT part du principe que tous les agents doivent être proposés (hors sanction administrative) ; les notions évoquées sont subjectives et elles sont appréciées différemment selon les supérieurs hiérarchiques. De plus, suite aux multiples restructurations, aux suppressions de missions, aux non-remplacements, de nombreux agents sont surchargés de travail, et/ou, ont été contraints d'occuper un poste. Les agents ne doivent pas, en plus, pâtir des conséquences des réformes imposées dans leurs déroulements de carrières. Car un avancement de grade, c'est du déroulement de carrière. Si un agent exerce déjà des fonctions supérieures ou bien si il est considéré en avoir la capacité, alors il doit avoir une promotion, c'est-à-dire être proposé en catégorie B. Il n'est pas acceptable de laisser de côté des agents en ne leur permettant pas de finir leur carrière au moins au dernier niveau de grade de leur corps.

### 2) « La CAP nationale veillera à respecter, dans la mesure du possible, le classement issu des CAP locales »

La CGT considère que si les élu-e-s (CGT) en CAP locale n'ont pas approuvé la liste des propositions transmises à la CAP Nationale, ces dernières peuvent être revues et discutées.

**INFOS CAP LOCALE :** La CAP locale s'est déroulée le 8 juillet 2019

**Présent-e-s :** 3 élu-e-s CGT, 3 élu-e-s FO, 2 experts CGT

**TA AAP1 : 33 propositions retenues en réunion d'harmonisation sur 50 propositions faites par les services.** La liste CGT est mise au vote : CGT et FO pour ; Administration : contre. C'est la liste de l'administration qui est transmise à la CAP Nationale.

**TA AAP2 « classique » : 17 propositions retenues en réunion d'harmonisation sur 32 propositions faites par les services.** L'administration n'a pas souhaité communiquer le nom des agents proposés mais non retenus. La CGT a défendu plusieurs dossiers que l'administration n'a pas retenus. Le PV ne mentionne pas de vote pour ce TA.

**TA AAP2 « déprécarisés » : 2 propositions retenues sur 3 propositions faites par les services.** FO et la CGT ont demandé la réintégration d'un agent proposé l'année précédente. L'administration s'y est opposée. La liste des propositions faites par l'administration est mise au vote. Les 3 élu-e-s CGT vote CONTRE, 2 élu-e-s FO votent CONTRE (l'administration vote POUR (6 voix). C'est la liste de l'administration qui est transmise à la CAP Nationale.

> L'administration a refusé toute négociation, sachant que ce sont ses listes de propositions qui sont transmises à la CAP Nationale. La CGT a noté que les documents fournis comportaient des erreurs.

En raison de l'absence des représentants du CGEDD et de l'impossibilité d'accéder à l'application « Rehucit » dans la salle de réunion, l'administration n'a pas pu répondre favorablement à la demande de la CGT sur la vérification d'une ancienneté...

**Tableau d'avancement à AAP1 (20,45 postes) => Chiffrage de l'Administration Centrale**

DESCHAMPS Sandrine.....	DGITM	GRONDIN Pascale.....	SG
ROZAK Stéphanie.....	ENTE -59	GIOIRA Marc.....	DGPR
DESCHAMPS Isabelle.....	SG	CULLIN Edouard.....	SG
DINIS DA SILVA Lucinda.....	CGEDD-AIVS	LEE Marie-Thérèse.....	DGEC
DEMAY Aline-France.....	SG	CAMARA KEITA Sadan.....	SG
BILLECOCQ Elie.....	SG	VERNIERE Laurent.....	CGDD
JAMET Martine.....	CGDD	PETIT Sonia.....	SG
AGUIAR Clémence.....	SG	LARIBI Rokia.....	DGITM
SERGEANT Amanda.....	DGALN	GUCEK Anne.....	SG
CHOKROUN Brigitte.....	SG	LELOUCH-FERDINAND Véronique.....	DGPR
DUROT Evan.....	Bureau des cabinets du Ministre		

**Tableau d'avancement à AAP2 « classique » (10,93)**

COUMA Elodie.....	CGEDD-RHM	SAADOUN Lydia.....	SG
PELLETIER Mélanie.....	CNPS	TAIEB Jessica.....	DGALN
MODDERMAN Élodie.....	SG	KABEL Mylène.....	SG
MICHAUD Morgane.....	DGITM DAM/SI3	LINDHOLM Evelyne.....	SG
CABOUSSIN Laure.....	SG	RICHARD Karima.....	SG
HOARAU Adeline.....	Cabinet du ministre d'État (MTES)		

**Tableau d'avancement à AAP2 « Agents recrutés au titre de la loi n° 2012-347 » (0,34)**

AUCUN AGENT PROMU

## AUVERGNES-RHÔNES-ALPES (ARA)

**INFOS CAP LOCALE** : La CAP locale s'est déroulée le 18 juin 2019 – Présent-e-s : 4 élu-e-s CGT, 1 CFDT, 1 UNSA

**TA AAP1 : 28 propositions.** La CGT a fait modifier la fin du classement (un agent AA1 étant proposé directement AAP1)

**TA AAP2 : 8 propositions** > Les listes transmises à la CAP Nationale ont été adoptées à l'unanimité.

### Tableau d'avancement à AAP1 (23,03 postes) => Chiffrage de l'Administration Centrale

MORTIER Hélène.....	DIR MC	BONNEFOIS Michel.....	DDT 07
NOTA Christiane.....	DDT 69	LEPLEUX Catherine.....	DIRCE
PRIEUX Laurence.....	C.E.T.U.	DARCY Nathalie.....	DREAL ARA
DE LAURENTIS Laurinda.....	DDT 38	VROYLANDT Enora Monique.....	DDT 74
SUPPIGER-LIGNIER Fabienne.....	DREAL ARA	BECAUD Sybille.....	DREAL
THOMAS Yolande.....	DDCSPP 03	ELMACIN Marie-France.....	DREAL
DREVET Alain.....	DDT 42	ROUX-JEANNIN Valérie.....	DREAL
MIMY Ormella.....	DDT 63	GILBERT Anne-Carole.....	DREAL
DUPUIS Dominique.....	DDCS 42	NUCCIARELLI Lydie.....	DDT 43
VINCENT Chantal.....	DDT 15	MAACHI Sophia.....	DDT 69
JOLY AGERON Véronique.....	DDT 38	PRIEUR Fabienne.....	DIRCE
PRADIER Dominique.....	DDT 42		

### Tableau d'avancement à AAP2 « classique » (4,32)

CANNET Valérie.....	DREAL	FILIPPI Bruno.....	DREAL
RUBIO SOLSONA Monica.....	DREAL	ARBOGAST Sylvie.....	DDT 26

### Tableau d'avancement à AAP2 « Agents recrutés au titre de la loi n° 2012-347 » (0)

AUCUN AGENT CONCERNÉ

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

**INFOS CAP LOCALE** : La CAP locale s'est déroulée le 20 juin 2019. Présent-e-s : 2 élu-e-s CGT, 4 CFDT-FO, 4 UNSA

**TA AAP1 : 10 propositions.** Les organisations syndicales ont proposé une liste différente de celle de l'administration. Après débats, une nouvelle liste mise au vote a été validée à l'unanimité.

**TA AAP2 « classique » : 2 propositions.** La CGT a demandé une inversion du classement par rapport à l'ancienneté. Nouveau classement voté à l'unanimité.

**TA AAP2 « déprécarisés » : 2 propositions** validées à l'unanimité.

### Tableau d'avancement à AAP1 (9,26 postes) => Chiffrage de l'Administration Centrale

BEGIN Maryvonne.....	DREAL	SCHWARZ Marie-Noëlle.....	DDT 70
CHAUVIN Annick.....	DDT 39	LUCILLO Sandrine.....	DDT 25
CAGNON Nadine.....	DDT 25	GARREAU Chantal.....	DDT 21
HURTH Marie-José.....	DDT 90	DEBOT Florence.....	DREAL
MORIN Sylvie.....	DDT 71		

### TA AAP2 « classique » (2,29)

VILLANI Virginie.....	DDT 90
LIEVREMONT Lydie.....	DDT 25

### TA AAP2 « déprécarisés » (0,23)

GENELETTI Jostte.....	DDT 39
-----------------------	--------

## BRETAGNE

Dialogue social  
= 0 / 20

**INFOS CAP LOCALE** : La CAP locale s'est déroulée le 4 septembre 2019. Présent-e-s : 3 élu-e-s CGT, 1 élu CFDT.

**TA AAP1 : 14 propositions.** La CGT et la CFDT ont proposé une liste différente de celle de l'administration. La CFDT a voté « pour » la liste de l'administration !!! ; **la CGT, « contre ».** *Pas d'expression FO car élu-e-s absent-e-s.*

Le président de la CAPL n'a pris en compte AUCUNE des propositions des élu-e-s à la CAP. Il n'a pas tenu compte des désaccords en concertations locales. Un agent (proposé et classé n°2 par sa direction) qui totalisait 28 ans 7 mois d'ancienneté dans la Fonction publique (FP) a été écarté au profit d'un agent qui avait 10 ans de moins ; a retenu un agent avec 14 années de moins que les agents proposés par la CGT en concertation locale qui totalisaient 29 ans 7 mois ; 28 ans 7 mois et 28 ans 11 mois d'ancienneté dans la FP !!!

**TA AAP2 « classique » : 2 propositions** validées à l'unanimité

**TA AAP2 « déprécarisés » : 2 propositions** validées à l'unanimité.

### Tableau d'avancement à AAP1 (10,01 postes) => Chiffrage de l'Administration Centrale

LAMBERT Sandrine.....	DREAL	PERRIGAULT Sylvie.....	DREAL
HELLARD Marielle.....	DDTM 56	LIVERNEAU Patricia.....	DREAL
FLAGEUL Marie.....	DDTM 22	BOUXIN Agnès.....	DDTM 56
GUINAMANT Isabelle.....	DDTM 29	CARDON Raphaëlle.....	DIR Ouest
VANQUELEF Sandrine.....	DDTM 35	LEBEAU Nathalie.....	DREAL
LAPOUS Nathalie.....	DIR Ouest		

#### TA AAP2 « classique » (0,67)

NAAMANI Brigitte..... DREAL

#### TA AAP2 « déprécarisés » (0,23)

BESNARD Isabelle..... DDTM 35

## CENTRE-VAL-DE-LOIRE (ex région Centre)

**INFOS CAP LOCALE** : La CAP locale s'est déroulée le 3 juin 2019. Présent-e-s : 5 élu-e-s CGT, 2 « sans étiquettes »

**TA AAP1 : 12 propositions.** Les élu-e-s ont proposé une liste différente de celle de l'administration. Après débats, un consensus a été trouvé qui a permis la validation d'une nouvelle liste.

**TA AAP2 « classique » : 2 propositions** validées à l'unanimité.

### Tableau d'avancement à AAP1 (7,32 postes) => Chiffrage de l'Administration Centrale

ORTEGA Béatrice.....	DDT 18	BERGER Françoise.....	DDT 36
ROBLIN Sophie.....	DDT 18	LAMBERT Laurent.....	DDT 41
BUREAU Nicole.....	DREAL	DUFRENOY Sabrina.....	DREAL
CANTEAU Cybèle.....	DREAL	MASCHER Viviane.....	DDT 45

#### TA AAP2 « classique » (1,35)

PAVLOVIC Chloé..... DREAL

#### TA AAP2 « déprécarisés » (0)

AUCUN AGENT CONCERNÉ

## CORSE

**INFOS CAP LOCALE** : La CAP locale s'est déroulée le 14 juin 2019. Présent-e-s : 2 élu-e-s STC, 1 FO

**TA AAP1 : 5 propositions.** Vote sur liste de l'administration. FO : abstention ; STC : favorable

**TA AAP2 « classique » : 3 propositions.** Vote sur liste de l'administration. FO : abstention ; STC : favorable

**TA AAP2 « déprécarisés » : 1 proposition** adoptée à l'unanimité.

#### Tableau d'avancement à AAP1 (1,51)

CANNEGGIANI Nathalie..... DREAL

#### TA AAP2 « classique » (0,94)

QUADRONE Céline..... DDTM 2A

#### TA AAP2 « déprécarisés » (0,11)

AUCUN AGENT PROMU

**INFOS CAP LOCALE :** La CAP locale s'est déroulée le 3 juin 2019.

Présent-e-s : 2 élu-e-s CGT, 2 élu-e-s FO, 1 élue UNSA, 2 « sans étiquettes »

**TA AAP1 : 23 propositions.** Deux services (DDT 08 et DDT 10) n'ont pas organisé de réunion de concertation ! La liste des promouvables comprend une dizaine d'agents qui ne remplissent pas les conditions statutaires >> répercussions sur la répartition des postes pour les services qui n'ont pas respecté les règles. **Le PV de la réunion ne mentionne pas si la liste proposée par l'administration est validée par les représentants du personnel.**

**TA AAP2 « classique » : 4 propositions validées.**

**TA AAP2 « déprécarisés » : 1 proposition validée.**

## Tableau d'avancement à AAP1 (16,14 postes) => Chiffrage de l'Administration Centrale

MARSOT Dominique.....	DIR EST	BURGER Mireille.....	DREAL
ROLLIN Lionel.....	DREAL	CLAUDON Marie-José.....	DDT 88
CHARRIER Sandrine.....	DIR EST	FONTAINE Dominique.....	DDT 52
RUHLMANN Sylvie.....	DDT 68	ANTONELLI Martine.....	DREAL
ETMANSKI Michèle.....	DDT 57	KHELIFA Ferougja.....	DDT 67
POTIER Muriel.....	DDT 57	LEBRETON Frédérique.....	DDT 10
VIGNOT Céline.....	DDT 51	KRAMER Sandra.....	DDT 57
GRANDIDIER David.....	DDT 54	NORBERT Hélène.....	DREAL
DROGUET Bruno.....	DIR EST	COLLOT Francine.....	DDT 51

### TA AAP2 « classique » (2,43)

JOLY Coralie.....	CPCM
PIERRON Gaëlle.....	DDT 54

### TA AAP2 « déprécarisés » (0,11)

DERELLE Fabienne.....	DREAL
-----------------------	-------

# HAUTS DE FRANCE

**INFOS CAP LOCALE :** La CAP locale s'est déroulée le 11 juin 2019.

Présent-e-s : 2 élu-e-s CGT, 6 élu-e-s FO, 2 élu-e-s UNSA, 1 « expert » UNSA

**TA AAP1 : 17 propositions.** Avis favorable de la CAP sur la liste finale (intersyndicale) proposée par les élu-e-s et qui diffère de celle de l'administration à partir du onzième nom.

**TA AAP2 « classique » : 7 propositions.** Pas de consensus, mise au vote liste finale : 5 pour, 4 contre, 1 abstention

**TA AAP2 « déprécarisés » :** Le PV ne fait pas état de l'examen de ce TA. La liste des « proposés », fournie par les services centraux pour la CAPN comporte 1 proposition

## Tableau d'avancement à AAP1 (13,35 postes) => Chiffrage de l'Administration Centrale

BAUDE Nathalie.....	DIR NORD	STUYVAERT Cristelle.....	DDTM 59
MAIRE-LERCHE Stéphanie.....	DDT 02	MINET Carine.....	DDTM 62
LEROY Isabelle.....	DREAL	DENYS Emilie.....	DIR NORD
DASSONVILLE Eliane.....	DDTM 59	VASSEUR Liliane.....	DREAL
BLANGER Catherine.....	DREAL	CAVEYE Betty.....	DDTM 62
CROES Fabrice.....	DDTM 59	FONTAINE-BONNE Gwenaëlle.....	DDTM 80
SUREKA Sheela.....	DREAL		

### TA AAP2 « classique » (3,24)

REGNIER Annie.....	DIR NORD
DELBARRE Claire.....	DREAL
LEGRAND Séverine.....	DDTM 80
PECAUT Elodie.....	DREAL

### TA AAP2 « déprécarisés » (0,11)

CREPELLE Muriel.....	DREAL
----------------------	-------

## ILE-DE-FRANCE

**INFOS CAP LOCALE** : La CAP locale s'est déroulée le 14 juillet 2019 – Présent-e-s : 4 élu-e-s CGT, 6 FO, 1 experte FO

**TA AAP1 : 23 propositions.** La liste issue des débats est soumise au vote et approuvée à l'unanimité.

**TA AAP2 : 12 propositions** > Deux listes sont soumises au vote (liste FO et liste administration). Le 11ème nom diffère. La liste de l'administration est ransmise à la CAP nationale.

**TA AAP2 « déprécarisés »** : Le PV ne fait pas état de l'examen de ce TA. La liste fournie par les services centraux pour la CAPN comporte 1 proposition. C'est le 11ème nom de la liste des propositions de l'administration pour le TA « classique » .

### Tableau d'avancement à AAP1 (15,39 postes) => Chiffrage de l'Administration Centrale

MONTEIRO Jean-Paul.....	DRIEA	MASSON Lionel.....	DRIHL
PAGENELLE Chrystelle.....	DDT 77	BOGOTA Nicole.....	DRIEA
MARTIN Didier.....	DRIEA	DENIAU Raymond.....	DDT 78
GARCIA BENAOUA Nadjette.....	DRIEA	MABROUK Houria.....	DRIEA
LEROY Stéphanie.....	DDCS 95	LE PAGE Séverine.....	DDT 91
BENEDETTO Angélique.....	DIRIF	CILINGIR Marie-Christine.....	DRIEE
MELIQUE Delphine.....	DDT 77	LABEJOF Louise-Aimée.....	DRIHL 94
BENSTAALI Khedidja.....	DRIEA	CHALBOT Sylvie.....	DRIEE/UD 94

### Tableau d'avancement à AAP2 « classique » (9,04)

DA CUNHA PAIXAO Madaleina.....	DRIEA	JANSSEN Sandrine.....	DRIEA
VAMILLER Géory.....	DRIEA	ABENON Tania.....	DRIHL
VERROY Tania.....	DDCS 95	MADEIRA Valérie.....	DDT 91
PEUREUX Eric.....	DRIEA	WONYU Michel.....	DRIEA
MIGOZZI Delphine.....	DDCS 77		

### Tableau d'avancement à AAP2 « Agents recrutés au titre de la loi n° 2012-347 » (0,11)

AUCUN AGENT PROMU

## NORMANDIE

**INFOS CAP LOCALE** : La CAP locale s'est déroulée le 6 juin 2019. Présent-e-s : 3 élu-e-s CGT, 1 élu-e FO

**TA AAP1 : 28 propositions.** Liste finale validée

**TA AAP2 « classique » : 5 propositions.** Liste finale validée

**TA AAP2 « déprécarisés » : 1 proposition** validée (1 promouvable)

### Tableau d'avancement à AAP1 (13,35 postes) => Chiffrage de l'Administration Centrale

LEPETIT Corinne.....	DREAL	STALLIN Laure.....	DREAL
HENRY Hervé.....	DDTM 14	MATHON Francky.....	DIRM MEMN
JONQUAIS Nathalie.....	DREAL	LEROUX Catherine.....	DDT 61
MARTIN Patricia.....	DDTM 27	EMAR Emmanuelle.....	DDTM 76
LELEUX Christophe.....	DREAL	BALLUAS Gisèle.....	DDTM 50
BACON Marie.....	DIR Nord Ouest	TROUVAY Marie-Pierre.....	DREAL
ANCELIN François.....	DDTM 76		

### TA AAP2 « classique » (3,24)

LENOIR Caroline.....	DIR Nord Ouest
COUBARD Corinne.....	DREAL
DUPONT Sylvie.....	DIRM MEMN

### TA AAP2 « déprécarisés » (0,11)

AUCUN AGENT PROMU

## NOUVELLE AQUITAINE

**INFOS CAP LOCALE** : La CAP locale s'est déroulée le 18 juin 2019.

Présent-e-s : 2 élu-e-s CGT, 4 élu-e-s FO, 2 élu-e-s UNSA, 1 « sans étiquette », 2 « expertes » CGT, 1 « expert » FO

**TA AAP1 : 24 propositions.** Après discussions soutenues, consensus trouvé et avis favorable de la CAP sur la liste finale.

**TA AAP2 « classique » : 6 propositions.** Consensus sur liste finale

**TA AAP2 « déprécarisés » : 1 proposition** validée (1 promouvable)

### Tableau d'avancement à AAP1 (19,05 postes) => Chiffrage de l'Administration Centrale

VILLIER Valérie.....	DDT 23	DUPIN Véronique.....	DDTM 40
FOURNIER Céline.....	DDT 47	MEMBRUT Karine.....	DDTM 33
VICTOR Joëlle.....	DDT 79	MICHARD David.....	DDT 87
BORD Thierry.....	DREAL	VIALLE Francine.....	DDT 19
LANDRY Karine.....	préfecture 79	MARQUES Sophie.....	DREAL
DUBOIS Anaële.....	DDCSPP 47	BEAUQUIN Mickaël.....	DREAL
AUTIN Cécile.....	DDTM 17	CEGARRA Sandrine.....	DIRA
DIAZ Sandrine.....	DDTM 33	MONTEAU Nelly.....	DIRCO
ESTERRE Anita.....	DDTM 64	GOSELIN Delphine.....	DREAL
FAVARD Murielle.....	DDT 24		

### TA AAP2 « classique » (4,32)

DUHAMEL Sylvie.....	DREAL	GORCE Nathalie.....	DIRM SA
GALLOIS Sylvie.....	DDT 87	LECONTE Cédric.....	DREAL

### Tableau d'avancement à AAP2 « Agents recrutés au titre de la loi n° 2012-347 » (0,11)

AUCUN AGENT PROMU

## OCCITANIE

**INFOS CAP LOCALE** : La CAP locale s'est déroulée le 18 juin 2019. Présent-e-s : 4 élu-e-s CGT, 4 élu-e-s FO.

**TA AAP1 : 24 propositions.** Après discussions soutenues, consensus trouvé et avis favorable de la CAP sur la liste finale.

**TA AAP2 « classique » : 6 propositions.** Consensus sur liste finale

**TA AAP2 « déprécarisés » : 1 proposition** validée.

### Tableau d'avancement à AAP1 (17,65 postes) => Chiffrage de l'Administration Centrale

AUBIN Stéphanie.....	DDT 31	MARCELLIN Maryline.....	DDT 12
PALLIER Oury.....	DDCS 31	HUMBERT Flavie.....	DDT 82
LIBBRECHT Colette.....	DDT 48	DUFAUD Anne.....	DDT 31
COMES Catherine.....	DDTM 66	DUROYON Geneviève.....	DREAL
KOURDOUGHLI Khédidja.....	Préfecture 09	ASENSIO Fanny.....	DREAL
YZABEL Nathalie.....	DDT 82	GACONGNE Laetitia.....	DDT 32
SAN ROMAN Emilie.....	DDT 65	QUETELARD David.....	DREAL
BREDIF Dominique.....	DDTM 30	ARIZCORRETA Thérèse.....	DREAL
DENIZARD Murielle.....	DDTM 11	PAGES Jean-Louis.....	DDTM 34
FAU Véronique.....	DDTM 34		

### TA AAP2 « classique » (3,24)

DALL'ARMI Valérie.....	DDT 82
SFEZ Corinne.....	DIRSO
CUJAUBE Myriam.....	DIRSO

### TA AAP2 « déprécarisés » (0,11)

AUCUN AGENT PROMU

## PAYS DE LA LOIRE

**INFOS CAP LOCALE** : La CAP locale s'est déroulée le 20 juin 2019

Présent-e-s : 2 élu-e-s CGT, 3 élu-e-s CFDT

**TA AAP1 : 13 propositions.** Avis favorable de la CAP sur la liste finale (liste de l'intersyndicale moins le 14ème nom et qui diffère de celle de l'administration sur deux propositions)

**TA AAP2 « classique » : 1 proposition** validée.

**TA AAP2 « déprécarisés » : 1 proposition** validée.

### Tableau d'avancement à AAP1 (10,01 postes) => Chiffrage de l'Administration Centrale

BESNARD Sylvie.....	UDAP 53	ROUZIER Valérie.....	DDT 72
PERINEAU Annick.....	DDT 49	DERAME Chrystelle.....	DREAL
GRENTE Anita.....	DDTM 44	FERRE Isabelle.....	DDTM 85
FORGEAU Marylène.....	DDTM 85	AUBEUF Sophie.....	DDTM 44
FAVREAU Brigitte.....	DREAL	NOURAU Patrice.....	DRDJCS 44
FOUGUERIT Maryse.....	DIRM NAMO		

### TA AAP2 « classique » (0,67)

LOPEZ Laurence..... DIRM NAMO

### TA AAP2 « déprécarisés » (0,23)

AUCUN AGENT PROMU

## PACA (Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Dialogue social  
= 0 / 20

**INFOS CAP LOCALE** : La CAP locale s'est déroulée le 3 juillet 2019

Présent-e-s : 2 élu-e-s CGT, 4 élu-e-s FO, 2 élu-e-s CFDT, 1 experte CGT

**TA AAP1 : 20 propositions.** Vote sur la liste finale (seule la CGT vote contre)

**TA AAP2 « classique » : 8 propositions.** Avis favorable de la CAP sur la liste finale (toutes les listes sont identiques)

**TA AAP2 « déprécarisés » :** Le PV ne fait pas état de l'examen de ce TA. La liste fournie par les services centraux pour la CAPN comporte 4 propositions. Elles ont été classées par la région PACA sur le TA AAP2 « classique ».

### Tableau d'avancement à AAP1 (10,44 postes) => Chiffrage de l'Administration Centrale

VENOT Sylvain.....	DDTM 83	LAHLAH Sabrina.....	DREAL
REYNAUD Lyne.....	DDTM 06	PETIT-DIAZ Solange.....	DIRM
CARPENTIER Valérie.....	DDTM 06	MORSLI Malika.....	DDT 84
ARTAL Yvelise.....	DDTM 83	BURLE Jacky.....	DDTM 13
EYCHENNE Denis.....	DDTM 13	ALESSI Rosanna.....	DDT 84
COURME Anne-Marie.....	DDT 05	LAFONTAINE Alain.....	DDCS 13
LAGRANGE Elisabeth.....	DDTM 06		

### TA AAP2 « classique » (4,05)

MATH Corinne..... DIR MED  
GOMILA Hélène..... DREAL  
FEVRE Anne..... DDTM 83  
NOGUERA Isabelle..... DDTM 13

### Tableau d'avancement à AAP2 « Agents recrutés au titre de la loi n° 2012-347 » (0,34)

LEGAGNEUR Laurence..... DDCCS

## GUADELOUPE

**INFOS CAP LOCALE** : La CAP locale s'est déroulée le 14 mars 2019. Présent-e-s : 1 élue CGT, 1 élu FO, 1 expert FO

**TA AAP1 : 3 propositions.** Après discussion la liste finale est arrêtée à l'unanimité

**TA AAP2 « classique » : 2 propositions** validées à l'unanimité.

### Tableau d'avancement à AAP1 (2,48 postes) => Chiffrage de l'Administration Centrale

GAZA Mylène..... DEAL  
LECOINTE Elsa..... DEAL

#### TA AAP2 « classique » (0)

AUCUN AGENT CONCERNÉ

#### TA AAP2 « déprécarisés » (0)

AUCUN AGENT CONCERNÉ

## GUYANE

**INFOS CAP LOCALE** : La CAP locale s'est déroulée le 11 avril 2019. Présent-e-s : 2 élu-e-s UTG-CGT, 1 élu FO

**TA AAP1 : 9 propositions (liste de l'administration). La CGT a fait 12 propositions.** Après discussion la liste proposée par l'administration a été mise au vote et votée à l'unanimité de la CAP.

**TA AAP2 « classique » : 3 propositions (liste de l'administration). La CGT a fait 5 propositions.** Après discussion la liste proposée par l'administration a été approuvée à l'unanimité.

**TA AAP2 « déprécarisés » :** Le PV ne fait pas état de l'examen de ce TA. La liste fournie par les services centraux pour la CAPN comporte 1 proposition (il s'agit de l'agent classé n°2 sur le TA « classique »).

### Tableau d'avancement à AAP1 (2,58 postes) => Chiffrage de l'Administration Centrale

SMITH Tania..... DEAL/AUCL  
URIE Evelyne..... DEAL/ISR  
CARIS Sylvie..... DM  
VAN ELS Christian..... DEAL/SG

#### TA AAP2 « classique » (1,08)

ZOUBERT Hadidja..... DEAL/SG

#### TA AAP2 « déprécarisés » (0,11)

AUCUN AGENT PROMU

## MARTINIQUE

**INFOS CAP LOCALE** : La CAP locale s'est déroulée le 17 juin 2019.

Présent-e-s : 2 élu-e-s CGTM, 2 élu-e-s UNSA

**TA AAP1 : 10 propositions. L'UNSA n'a fait que 9 propositions, la CGT en a fait 10.** Après discussion la CGT a réussi à imposer son classement pour les six premières propositions ainsi que deux autres de ses propositions dans la liste transmise à la CAP Nationale. Le PV ne mentionne pas de mise au vote ni d'accord formel des élu-e-s.

**TA AAP2 « classique » : 3 propositions (liste de l'administration).** Le PV ne mentionne pas de mise au vote ni d'accord formel des élu-e-s.

**TA AAP2 « déprécarisés » :** Le PV ne fait pas état de l'examen de ce TA. La liste fournie par les services centraux pour la CAPN comporte 2 propositions (il s'agit des deux premiers agents classés sur le TA « classique »).

### Tableau d'avancement à AAP1 (2,15 postes) => Chiffrage de l'Administration Centrale

MONDOR Nicole..... SBDA  
MARAN Mélima..... SLVD

#### TA AAP2 « classique » (0,13)

AUCUN AGENT PROMU

#### TA AAP2 « déprécarisés » (0,23)

AUCUN AGENT PROMU

## MAYOTTE

Dialogue social  
= 0 / 20

**INFOS CAP LOCALE** : La CAP locale s'est déroulée le 17 juin 2019.

Présent-e-s : 1 élue CGT

**TA AAP1 : 3 propositions (liste de l'administration)**. La direction ne propose que les agents proposés pour la promotion par liste d'aptitude à SACDD n'étant pas certaine qu'ils seront promus. La CGT accepte la décision de l'administration.

**TA AAP2 « classique »** : Le PV ne fait pas état de l'examen de ce tableau d'avancement. Mais dans les listes fournies par la Centrale pour la CAP Nationale : Mayotte aurait fait 1 proposition...

**TA AAP2 « déprécarisés »** : Le PV ne fait pas état de l'examen de ce TA. La liste fournie par les services centraux pour la CAPN comporte 1 proposition (il s'agit de l'agent classé n°2 sur le TA « classique »).

### Tableau d'avancement à AAP1 (5,81 postes) => Chiffrage de l'Administration Centrale

ABOU SOILIH I Houdjat.....	SEAL 976 SG/RH	MODRAHOMA-ASSANI Chamosia.....	DEAL 976 SIST
SAINDOU Fatima.....	SEAL 976 SG/RH		

**TA AAP2 « classique » (0,54)**

AUCUN AGENT PROMU

**TA AAP2 « déprécarisés » (0)**

AUCUN AGENT PROMU

## LA RÉUNION

**INFOS CAP LOCALE** : La CAP locale s'est déroulée le 21 mai 2019.

Présent-e-s : 1 élue CGTR, 1 élue FO, 1 experte FO

**TA AAP1 : 13 propositions**. Après discussion et vote, la liste finale est approuvée à l'unanimité

**TA AAP2 « classique » : 1 proposition** acceptée à l'unanimité

**TA AAP2 « déprécarisés »** : Le PV ne fait pas état de l'examen de ce TA. La liste fournie par les services centraux pour la CAPN comporte 1 proposition (il s'agit de la proposition faite par la CAP locale sur le TA « classique »).

### Tableau d'avancement à AAP1 (3,12 postes) => Chiffrage de l'Administration Centrale

GRONDIN Marie-Andrée.....	SPRINR	CADET Thérèse.....	PREF-CSPI
AMONY Georgette.....	DMSOI		

**TA AAP2 « classique » (0)**

AUCUN AGENT CONCERNÉ

**TA AAP2 « déprécarisés » (0,11)**

AUCUN AGENT PROMU

## SAINT-PIERRE ET MIQUELON

**INFOS CAP LOCALE** : La CAP locale s'est déroulée le 4 juin 2019.

Présent-e-s : 2 élus CGT

**TA AAP1 : 3 propositions**. Après discussion, la liste finale est approuvée à l'unanimité

**TA AAP2 « classique » et TA AAP2 « déprécarisés »** : aucun agent concerné (pas de promouvables dans les listes fournies aux élu-e-s à la CAP Nationale)

### Tableau d'avancement à AAP1 (1,08 postes) => Chiffrage de l'Administration Centrale

LAPAIX Patricia.....	SG
----------------------	----

**TA AAP2 « classique » (0)**

AUCUN AGENT CONCERNÉ

**TA AAP2 « déprécarisés » (0)**

AUCUN AGENT CONCERNÉ

## CEREMA

**INFOS CAP LOCALE** : La CAP locale s'est déroulée le 4 juin 2019.

Présent-e-s : 2 élues CGT, 1 élue FO, 1 élue CFDT, 1 élue UNSA, 1 experte UNSA, 1 expert CFDT

**TA AAP1 : 12 propositions de l'administration** approuvées à l'unanimité

**TA AAP2 « classique » : 3 propositions de l'administration** approuvées à l'unanimité

**TA AAP2 « déprécarisés »** : aucun agent concerné (aucun promu dans les listes fournies à la CAP Nationale)

### Tableau d'avancement à AAP1 (7,96 postes) => Chiffrage de l'Administration Centrale

BENATI-MARGUINAL Sandrine.....	DTerSO	MATA Maryse.....	DTerMed
LE GALIARD Nathalie.....	Direction générale	LAZARUS Marie.....	DTerMed
TERRASSE Philippe.....	DTecEMF	MICHELLAND Corinne.....	DTerCE
MANDON Hervé.....	DTerclTM	CHOIMET Isabelle.....	DTerOuest

### TA AAP2 « classique » (1,48)

HUSTACHE MARMON Béatrice.....	DTecTV
CONRAD Dominique.....	DTerEst

### TA AAP2 « déprécarisés » (0)

AUCUN AGENT CONCERNÉ

## VNF

**INFOS CAP LOCALE** : La CAP locale s'est déroulée le 13 juin 2019.

Présent-e-s : 1 élue CGT, 4 élu-e-s FO, 2 élu-e-s CFDT

**TA AAP1 : 17 propositions de l'administration**, 19 propositions CGT, 18 de FO et 18 de la CFDT. premières propositions sont communes à toutes les listes. Après discussion, la liste finale est acceptée par la FO et la CFDT. La CGT n'est pas d'accord sur la liste transmise à la CAP nationale.

**TA AAP2 « classique » : 9 propositions de l'administration**, 10 propositions CGT, 8 de FO et 8 de la CFDT. Les 8 premières propositions sont communes à toutes les listes. Après discussion, la liste finale est acceptée par la CGT et par FO. La CFDT maintient son classement.

**TA AAP2 « déprécarisés »** : aucun agent concerné (aucun promu dans les listes fournies aux élu-e-s à la CAP Nationale)

### Tableau d'avancement à AAP1 (11,84 postes) => Chiffrage de l'Administration Centrale

DUBELLOU Mélanie.....	SIEGE	CLAUDON Martine.....	DTCB
VAN-NIEUWENHUYSE Franck.....	DTNP	LEGER Michèle.....	DTBS
ROMANSKY Céline.....	DTCB	FLOHR HAZOTTE Philippe.....	DTNE
LAURENCE Sandrine.....	DTRS	BARNABE Sandrine.....	DTSO
HUEZ Catherine.....	DTBS	JACQUOT Serge.....	DTST
LELIEVE Christèle.....	DTNP	GOUAULT Jean-Noël.....	DTBS
PETIT Muriel.....	DTNE		

### Tableau d'avancement à AAP2 (3,78)

BENOUAHAB Salima.....	DTRS	MOREAU Sophie.....	DTBS
MAZE Ludivine.....	DTCB	GERVAISE Florence.....	DTSO
BUCHONNET Louise.....	DTCB		

### Tableau d'avancement à AAP2 « Agents recrutés au titre de la loi n° 2012-347 » (0)

AUCUN AGENT CONCERNÉ

## DRH (services harmonisés par la DRH du ministère)

### Répartition des postes selon les calculs de l'Administration Centrale pour les services concernés :

(Pour ces services, la CAP Nationale s'attache à faire en sorte que chaque année un service différent puisse bénéficier de proposition-s. Elle se réfère aussi aux compte-rendus des réunions de concertation locale qui lui sont transmis (si les concertations ont été réalisées).

#### => Chiffrage de l'Administration Centrale

##### TA AAP1

ANAH : **0 (pas de promouvable)** - ANCOLS : **0,32** - Conservatoire du littoral : **0 (pas de promouvable)** - ENIM : **0,86** - ENSM : **0,32** - ENPC : **1,40** - ENTPE : **0,75** - IFSTTAR : **1,40** - DGAC : **0,22** - IGN : **1,18**

AFB + ONCFS (pas de promouvable) + Parc amazonien de la Guyane (pas de promouvable) + PN des Ecrins + PN de la Guadeloupe + PN du Mercantour + PN de Port Cros + PN de la Vanoise (pas de promouvable) + PN des Pyrénées => **1,83**

Ministère de l'agriculture + Ministère de la culture (dont ENSA) => **2,04**

##### TA AAP2 « classique »

ANAH (pas de promouvable) + ANCOLS (pas de promouvable) + DGAC + ENIM + ENSM + ENPC + ENTPE => **1,08**

IFSTTAR : **0,27** - IGN : **0,54**

ONCFS + AFB + PN des Ecrins + PN de la Guadeloupe (pas de promouvable) + PN du Mercantour + PN de Port Cros + PN des Pyrénées + PN de la Réunion => **1,21**

##### TA AAP2 « déprécarisés »

ANAH + ANCOLS + DGAC + ENIM + ENSM + ENPC + ENTPE => **0,34**

IFSTTAR : **0** - IGN : **0,23**

Lycées professionnels + ONCFS + AFB + PN des Ecrins + PN de la Guadeloupe + PA Guyane + PN du Mercantour + PN de Port Cros + PN des Pyrénées + PN de la Vanoise => **1,14**

PN de la Réunion : **0**

*AFB (Agence Française pour la Biodiversité) - ANAH (Agence nationale de l'habitat) - DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) - ENPC (École Nationale des Ponts et Chaussées) - ENIM (Établissement National des Invalides de la Marine) - ENSM (École Nationale Supérieure de la Marine) - ENTPE (École Nationale des Travaux Publics de l'État) - ENSA (École Nationale Supérieure d'Architecture) - IFSTTAR (Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux) - IGN (Institut National de l'information Géographique et forestière) - LPM (Lycée Professionnel Maritime) - PN (Parc National) - ONCF (Office National de la Chasse et de la faune sauvage)*

### Tableau d'avancement à AAP1

VERSCHOORE Isabelle ..... AFB/DRH	CIMBER Monique-Liliane ..... PN Guadeloupe
MARIE-LOUISE Sandra ..... ENPC	LOUIS JOSEPH Fernand ..... Ministère de la culture / ENSA
GUICHARD-MARNEUR Patricia ..... ENIM	MESTAT Laurence ..... Mini. agriculture / EPLEFPA
MIERAL Dominique ..... ENTPE	VIARD Michèle ..... ANCOLS/DTCS Nancy
COURTEAUX Frédéric ..... IGN	VANTENHEEDE-BELON Cyrille ..... IFSTTAR

### TA AAP2 « classique »

RINGENBACH Sandrine ..... AFB/DFCL	PISTOL Christelle ..... IGN
BIDET Audrey ..... ENSM	BORG Alain ..... IGN
URVOY Danielle ..... ENIM	

### Tableau d'avancement à AAP2 « Agents recrutés au titre de la loi n° 2012-347 » (0)

AUCUN AGENT PROMU

## HORS MINISTÈRE

### Tableau d'avancement à AAP1 (9,47 postes) => Chiffrage de l'Administration Centrale

ARMAING Solange .....MI Intérieur Préf. Hte Garonne  
PEREZ Micheline .....Ministère des armées / ESID

CHAPERT Estelle .....Com. Agglo. Région Château-Thierry

### TA AAP2 « classique » dont ENSA (3,37)

AUCUN AGENT PROMU

### TA AAP2 « déprécarisés » dont ENSA (0,57)

AUCUN AGENT PROMU

## ASSOCIATIONS ET SYNDICATS

### Tableau d'avancement à AAP1 (0,54 postes) => Chiffrage de l'Administration Centrale

AUCUN AGENT PROMU

### TA AAP2 « classique » (0)

AUCUN AGENT CONCERNÉ

### TA AAP2 « déprécarisés » dont ENSA (0,11)

AUCUN AGENT PROMU

## <<< VOTES >>>

Le président de la CAP a mis au vote les propositions de la CAP pour les trois tableaux d'avancement.

**TA AAP1** : Administration : Pour ; CGT = contre ; FO : pour ; CFDT : abstention ; UNSA : abstention

**Motivation du vote de la CGT** : sur le processus : absence de vrai dialogue, mépris de la part de certains services envers les élu-e-s, aucune distinction faite entre les agents ayant changé de grade automatiquement par le PPCR et les agents ayant accédé au grade d'AAP1 par inscription au tableau d'avancement.

**TA AAP2** : « classique » et TA AAP2 « déprécarisation » : Administration : Pour ; CGT = pour ; FO : pour ; CFDT : abstention ; UNSA : pour

**NOTA BENE** : la CAP émet un avis, c'est toujours le DRH qui tranche.

**N.B. : les résultats seront officiels après signature et publication sur le site intranet du ministère**

<<< Pour connaître les modalités de reclassement suite au changement de grade et le déroulement de carrière dans le nouveau grade : contactez vos élu-e-s CGT >>>

**Pages suivantes : les nouvelles grilles de salaire applicables au 1er janvier 2020**

# ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT

## Traitement SANS indemnité de résidence

### au 01/01/2020

L'indemnité compensatrice CSG est reconduite en 2020.

(Sans connaissance des taux CSG pour l'année 2020, les calculs ont été effectués avec les taux CSG 2019)

ÉCH. (échelons)	Durée moyenne échelon	Indice		TRAIT. BRUT mensuel	* Cotisation retraite : + 0,27 % par rapport à 2019				TRAIT. NET mensuel
		I.B (brut)	INM (net)		Pension * 11,10 %	C.S.G 2,40%	C.S.G 6,80%	R.D.S 0,50%	
<b>AAP1 - Adjoint administratifs principaux de 1<sup>re</sup> classe</b>									
Echelle de rémunération <b>C3</b> = ancienne échelle 6									
10		548	466	2183,69	242,39	51,49	145,89	10,73	1733,19
9	3a	525	450	2108,71	234,07	49,72	140,88	10,36	1673,68
8	3a	499	430	2014,99	223,66	47,51	134,62	9,90	1599,29
7	3a	478	415	1944,70	215,86	45,86	129,93	9,55	1543,50
6	2a	460	403	1888,47	209,62	44,53	126,17	9,28	1498,87
5	2a	448	393	1841,61	204,42	43,43	123,04	9,05	1461,68
4	2a	430	380	1780,69	197,66	41,99	118,97	8,75	1413,33
3	2a	412	368	1724,46	191,41	40,66	115,21	8,47	1368,70
2	1a	393	358	1677,60	186,21	39,56	112,08	8,24	1331,50
1	1a	380	350	1640,11	182,05	38,67	109,58	8,06	1301,75
<b>AAP2 - Adjoint administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe</b>									
Echelle de rémunération <b>C2</b> = anciennes échelles 4 et 5 (ex AA1 et ex AAP2)									
12		483	418	1958,76	217,42	46,19	130,86	9,62	1554,66
11	4a	471	411	1925,96	213,78	45,41	128,67	9,46	1528,63
10	3a	459	402	1883,78	209,10	44,42	125,86	9,25	1495,15
9	3a	444	390	1827,55	202,86	43,09	122,10	8,98	1450,52
8	2a	430	380	1780,69	197,66	41,99	118,97	8,75	1413,33
7	2a	403	364	1705,71	189,33	40,22	113,96	8,38	1353,82
6	2a	381	351	1644,79	182,57	38,78	109,89	8,08	1305,47
5	2a	374	345	1616,68	179,45	38,12	108,01	7,94	1283,15
4	2a	362	336	1574,50	174,77	37,13	105,19	7,73	1249,68
3	2a	358	333	1560,45	173,21	36,80	104,25	7,67	1238,52
2	2a	354	330	1546,39	171,65	36,46	103,31	7,60	1227,36
1	1a	351	328	1537,02	170,61	36,24	102,69	7,55	1219,93
<b>AA - Adjoint administratifs</b>									
Echelle de rémunération <b>C1</b> = ancienne échelle 3 (ex AA2)									
11		407	367	1719,77	190,89	40,55	114,90	8,45	1364,98
10	3a	386	354	1658,85	184,13	39,12	110,83	8,15	1316,63
9	3a	372	343	1607,31	178,41	37,90	107,38	7,90	1275,72
8	2a	366	339	1588,56	176,33	37,46	106,13	7,80	1260,84
7	2a	361	335	1569,82	174,25	37,02	104,88	7,71	1245,96
6	2a	356	332	1555,76	172,69	36,68	103,94	7,64	1234,80
5	2a	354	330	1546,39	171,65	36,46	103,31	7,60	1227,36
4	2a	353	329	1541,70	171,13	36,35	103,00	7,57	1223,65
3	2a	351	328	1537,02	170,61	36,24	102,69	7,55	1219,93
2	2a	350	327	1532,33	170,09	36,13	102,37	7,53	1216,21
1	1a	348	326	1527,64	169,57	36,02	102,06	7,50	1212,49

**Point d'indice brut : 4,686 (gel annoncé jusqu'en 2022 compris !)**

Le traitement brut mensuel se calcule en multipliant ce point d'indice par son indice majoré.

Pour calculer un traitement brut mensuel, il faut multiplier son indice majoré par cette valeur puis diviser le résultat par 1200.

L'indemnité compensatrice CSG est reconduite en 2020.

(Sans connaissance des taux CSG pour l'année 2020, les calculs ont été effectués avec les taux CSG 2019)

ÉCH. (échelons)	Durée moyenne échelon	Indice		TRAIT. BRUT mensuel	IR 1%	* Cotisation retraite : + 0,27 % par rapport à 2019				TRAIT. NET mensuel
		I.B (brut)	INM (net)			Pension * 11,10 %	C.S.G 2,40%	C.S.G 6,80%	R.D.S 0,50%	
<b>AAP1 - Adjoint administratifs principaux de 1<sup>re</sup> classe</b>										
Echelle de rémunération <b>C3</b> = ancienne échelle 6										
10		548	466	2183,69	21,84	242,39	52,01	147,35	10,83	1752,94
9	3a	525	450	2108,71	21,09	234,07	50,22	142,29	10,46	1692,76
8	3a	499	430	2014,99	20,15	223,66	47,99	135,97	10,00	1617,52
7	3a	478	415	1944,70	19,45	215,86	46,31	131,22	9,65	1561,10
6	2a	460	403	1888,47	18,88	209,62	44,98	127,43	9,37	1515,96
5	2a	448	393	1841,61	18,42	204,42	43,86	124,27	9,14	1478,34
4	2a	430	380	1780,69	17,81	197,66	42,41	120,16	8,84	1429,44
3	2a	412	368	1724,46	17,24	191,41	41,07	116,36	8,56	1384,30
2	1a	393	358	1677,60	16,78	186,21	39,95	113,20	8,32	1346,68
1	1a	380	350	1640,11	16,40	182,05	39,06	110,67	8,14	1316,59
<b>AAP2 - Adjoint administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe</b>										
Echelle de rémunération <b>C2</b> = anciennes échelles 4 et 5 (ex AA1 et ex AAP2)										
12		483	418	1958,76	19,59	217,42	46,65	132,17	9,72	1572,38
11	4a	471	411	1925,96	19,26	213,78	45,87	129,96	9,56	1546,05
10	3a	459	402	1883,78	18,84	209,10	44,86	127,11	9,35	1512,20
9	3a	444	390	1827,55	18,28	202,86	43,52	123,32	9,07	1467,06
8	2a	430	380	1780,69	17,81	197,66	42,41	120,16	8,84	1429,44
7	2a	403	364	1705,71	17,06	189,33	40,62	115,10	8,46	1369,25
6	2a	381	351	1644,79	16,45	182,57	39,17	110,99	8,16	1320,35
5	2a	374	345	1616,68	16,17	179,45	38,50	109,09	8,02	1297,78
4	2a	362	336	1574,50	15,75	174,77	37,50	106,24	7,81	1263,92
3	2a	358	333	1560,45	15,60	173,21	37,16	105,30	7,74	1252,64
2	2a	354	330	1546,39	15,46	171,65	36,83	104,35	7,67	1241,35
1	1a	351	328	1537,02	15,37	170,61	36,61	103,71	7,63	1233,83
<b>AA - Adjoint administratifs</b>										
Echelle de rémunération <b>C1</b> = ancienne échelle 3 (ex AA2)										
11		407	367	1719,77	17,20	190,89	40,96	116,05	8,53	1380,54
10	3a	386	354	1658,85	16,59	184,13	39,51	111,94	8,23	1331,63
9	3a	372	343	1607,31	16,07	178,41	38,28	108,46	7,97	1290,26
8	2a	366	339	1588,56	15,89	176,33	37,83	107,19	7,88	1275,21
7	2a	361	335	1569,82	15,70	174,25	37,39	105,93	7,79	1260,16
6	2a	356	332	1555,76	15,56	172,69	37,05	104,98	7,72	1248,88
5	2a	354	330	1546,39	15,46	171,65	36,83	104,35	7,67	1241,35
4	2a	353	329	1541,70	15,42	171,13	36,72	104,03	7,65	1237,59
3	2a	351	328	1537,02	15,37	170,61	36,61	103,71	7,63	1233,83
2	2a	350	327	1532,33	15,32	170,09	36,49	103,40	7,60	1230,07
1	1a	348	326	1527,64	15,28	169,57	36,38	103,08	7,58	1226,31

**Point d'indice brut : 4,686 (gel annoncé jusqu'en 2022 compris !)**

*Le traitement brut mensuel se calcule en multipliant ce point d'indice par son indice majoré.*

*Pour calculer un traitement brut mensuel, il faut multiplier son indice majoré par cette valeur puis diviser le résultat par 1200.*

# ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT

## Traitement **AVEC** indemnité de résidence **3 %**

au 01/01/2020

L'indemnité compensatrice CSG est reconduite en 2020.

(Sans connaissance des taux CSG pour l'année 2020, les calculs ont été effectués avec les taux CSG 2019)

ÉCH. (échelons)	Durée moyenne échelon	Indice		TRAIT. BRUT mensuel	IR 3%	* Cotisation retraite : + 0,27 % par rapport à 2019				TRAIT. NET mensuel
		I.B (brut)	INM (net)			Pension * 11,10 %	C.S.G 2,40%	C.S.G 6,80%	R.D.S 0,50%	
<b>AAP1 - Adjoint administratifs principaux de 1<sup>re</sup> classe</b>										
Echelle de rémunération <b>C3</b> = ancienne échelle 6										
10		548	466	2183,69	65,51	242,39	53,04	150,27	11,05	1792,45
9	3a	525	450	2108,71	63,26	234,07	51,22	145,11	10,67	1730,91
8	3a	499	430	2014,99	60,45	223,66	48,94	138,66	10,20	1653,98
7	3a	478	415	1944,70	58,34	215,86	47,23	133,82	9,84	1596,28
6	2a	460	403	1888,47	56,65	209,62	45,87	129,95	9,56	1550,13
5	2a	448	393	1841,61	55,25	204,42	44,73	126,73	9,32	1511,66
4	2a	430	380	1780,69	53,42	197,66	43,25	122,54	9,01	1461,66
3	2a	412	368	1724,46	51,73	191,41	41,88	118,67	8,73	1415,50
2	1a	393	358	1677,60	50,33	186,21	40,74	115,44	8,49	1377,04
1	1a	380	350	1640,11	49,20	182,05	39,83	112,86	8,30	1346,26
<b>AAP2 - Adjoint administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe</b>										
Echelle de rémunération <b>C2</b> = anciennes échelles 4 et 5 (ex AA1 et ex AAP2)										
12		483	418	1958,76	58,76	217,42	47,57	134,79	9,91	1607,82
11	4a	471	411	1925,96	57,78	213,78	46,78	132,53	9,75	1580,90
10	3a	459	402	1883,78	56,51	209,10	45,75	129,63	9,53	1546,28
9	3a	444	390	1827,55	54,83	202,86	44,39	125,76	9,25	1500,12
8	2a	430	380	1780,69	53,42	197,66	43,25	122,54	9,01	1461,66
7	2a	403	364	1705,71	51,17	189,33	41,43	117,38	8,63	1400,11
6	2a	381	351	1644,79	49,34	182,57	39,95	113,19	8,32	1350,11
5	2a	374	345	1616,68	48,50	179,45	39,26	111,25	8,18	1327,03
4	2a	362	336	1574,50	47,24	174,77	38,24	108,35	7,97	1292,41
3	2a	358	333	1560,45	46,81	173,21	37,90	107,38	7,90	1280,87
2	2a	354	330	1546,39	46,39	171,65	37,56	106,41	7,82	1269,33
1	1a	351	328	1537,02	46,11	170,61	37,33	105,77	7,78	1261,64
<b>AA - Adjoint administratifs</b>										
Echelle de rémunération <b>C1</b> = ancienne échelle 3 (ex AA2)										
11		407	367	1719,77	51,59	190,89	41,77	118,34	8,45	1411,91
10	3a	386	354	1658,85	49,77	184,13	40,29	114,15	8,15	1361,89
9	3a	372	343	1607,31	48,22	178,41	39,04	110,61	7,90	1319,58
8	2a	366	339	1588,56	47,66	176,33	38,58	109,32	8,13	1303,87
7	2a	361	335	1569,82	47,09	174,25	38,13	108,03	8,02	1288,49
6	2a	356	332	1555,76	46,67	172,69	37,79	107,06	7,94	1276,96
5	2a	354	330	1546,39	46,39	171,65	37,56	106,41	7,88	1269,28
4	2a	353	329	1541,70	46,25	171,13	37,44	106,09	7,85	1265,44
3	2a	351	328	1537,02	46,11	170,61	37,33	105,77	7,82	1261,60
2	2a	350	327	1532,33	45,97	170,09	37,22	105,45	7,79	1257,76
1	1a	348	326	1527,64	45,83	169,57	37,10	105,12	7,76	1253,92

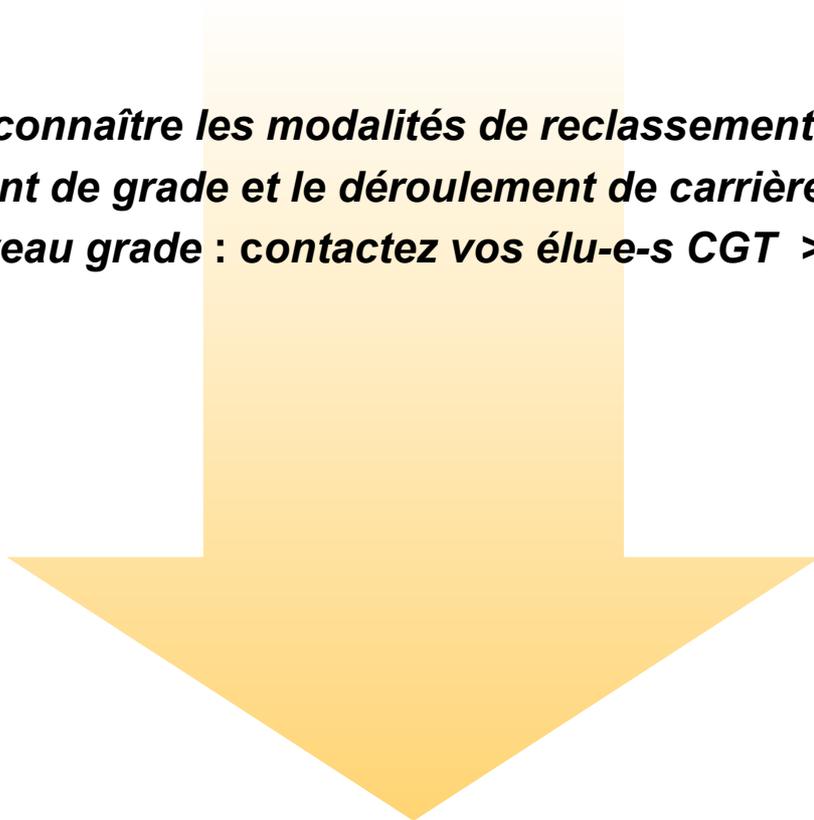
**Point d'indice brut : 4,686 (gel annoncé jusqu'en 2022 compris !)**

Le traitement brut mensuel se calcule en multipliant ce point d'indice par son indice majoré.

Pour calculer un traitement brut mensuel, il faut multiplier son indice majoré par cette valeur puis diviser le résultat par 1200.

**N.B. : les résultats seront officiels après signature et publication sur le site intranet du ministère**

**<<< Pour connaître les modalités de reclassement suite au changement de grade et le déroulement de carrière dans le nouveau grade : contactez vos élu-e-s CGT >>>**



## **Défendez-vous, rejoignez la CGT**

**en contactant localement un représentant**

### **BULLETIN D'ADHESION**

*à remettre à un militant CGT de votre Service ou Établissement*

Nom : ..... Prénom : ..... Indice : .....

Service, Établissement : ..... Adresse : .....

.....

**Signature**

**NOTA BENE** : dorénavant les cotisations ouvrent droit à un CREDIT D'IMPÔT (66 %)

**Je souhaite adhérer à la CGT**

**ou adhérez en ligne : <http://www.snptas-cgt.net>**  
(votre demande sera transmise au syndicat CGT dont vous dépendez)